



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📠 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025/ 2026

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION FUTSAL U16/U17G (JOUEURS NES EN 2009/2010)
« 1^{er} tour de détection »

LIEU : AMIENS

GYMNASE VALLEREY

Adresse : RUE ALEXANDRE DUMAS – 80090 AMIENS

MARDI 21 OCTOBRE 2025 de 17H30 à 19H30

HORAIRE RDV : 17H

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

(CSA Doullens)	BOCHENT ADRIEN
(CSA Doullens)	ZENAINI NAHEL
(CSA Doullens)	GUERNOU LYES
(CSA Doullens)	SOURDEVAL LEANGE
(CSA Doullens)	MAFUTA VOLDI
(CSA Doullens)	FARDIN MAILO
(CSA Doullens)	BOULOGNE ILAN
(CSA Doullens)	ABKHE MEZIANE
(CSA Doullens - PEFA)	MUCHEMBLED MATHEO
(CSA Doullens - PEFA)	LEMAIRE LEO
(CSA Doullens - PEFA)	HUMBERT SACHA
(CSA Doullens - PEFA)	LABIS NOA
(ESC Longueau - PEFA)	PAVET DHAREN
(SC Abbeville - PEFA)	TARTARE NOAH
(SC Abbeville - PEFA)	VILELA TIZIANO
(SC Abbeville - PEFA)	TYMEZYSZYN LOUKA
(AC Montdidier - PEFA)	BAUQUET MATHIAS
(US Camon - PEFA)	PERROUAS ENZO
(Amiens FC Porto - PEFA)	EL MAMOUNI OMAR

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

80) *S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.*

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

- | | |
|--|---------------------------------|
| • | • d'une gourde |
| • d'une paire de chaussures futsal adaptée | • de son nécessaire de toilette |
| • | |
| | |